



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D00726010-DE

Publié le : 10/10/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

*Étaient présents à l'hôtel de Ville :* Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

*Secrétaire :* Mme Elise AEBISCHER,

*Étaient absents :* Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,

*Procurations de vote :* Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

**OBJET :** 26 - Action Solidarités Familles - Recettes des Maisons de quartier municipales par chèques-vacances - Actualisation des « points d'accueil » Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)

Délibération n° 2023/007260

## Action Solidarités Familles

### Recettes des Maisons de quartier municipales par chèques-vacances Actualisation des « points d'accueil » Agence Nationale pour les Chèques- Vacances (ANCV)

**Rapporteur** : Mme Carine MICHEL, Adjointe

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de mettre à jour auprès de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) « les points d'accueil » rattachés au compte de la Ville de Besançon au titre des activités de tourisme et de loisirs, dans le cadre de l'encaissement de recettes sous forme de chèques-vacances par les Maisons de quartier municipales.

Les collectivités locales, agréées par l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV), peuvent accepter les paiements par chèques-vacances dès lors qu'elles interviennent au titre des activités de tourisme et de loisirs.

Ainsi, depuis 2000 (délibération du Conseil Municipal du 18/12/2000), les Maisons de quartier municipales de Grette / Butte, Montrapon / Fontaine-Ecu et Planoise sont référencées auprès de l'ANCV comme « points d'accueil » pour les recettes liées à leurs offres de service (activités, stages, sorties familiales, séjours familles...).

Les décisions de création de régie de recettes correspondantes mentionnent les chèques-vacances comme moyen de paiement possible.

Il convient de mettre à jour les « points d'accueil » rattachés au compte ANCV de la Ville de Besançon au titre des activités de tourisme et de loisirs, en :

- ajoutant la Maison de quartier municipale Bains-Douches Battant,
- supprimant le Relais Jeunesse et le Centre d'animation des Clairs-Soleils,
- modifiant les informations de contact des Maisons de quartier Grette / Butte, Montrapon / Fontaine-Ecu et Planoise.

A noter que le compte ANCV de la Ville de Besançon est géré conjointement par les services de la Ville et du service de gestion comptable du Grand Besançon.

#### Mises à jour nécessaires :

Administrateur : Mairie de Besançon - Convention n°145031 - 2 Rue Mégevand - 25034 Besançon Cedex

Points d'accueil : Maison de quartier Bains-Douches Battant - Nouvelle convention - 1 Rue de l'Ecole - 25000 Besançon

Maison de quartier Grette / Butte - Convention n°145031E001P010 - 31 Bis Rue du Général Brulard - 25000 Besançon

Maison de quartier Montrapon / Fontaine-Ecu - Convention n°145031E001P009 - 1 Place de Coubertin - 25000 Besançon

Maison de quartier Planoise - Convention n°145031E001P007 - 13 Avenue Ile-de-France - 25000 Besançon

Relais Jeunesse - Convention n°145031E001P008 à supprimer

Centre d'animation des Clairs-Soleils - Convention n°145031E001P011 à supprimer

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les mises à jour des « points d'accueil » rattachés au compte ANCV de la Ville de Besançon au titre des activités de tourisme et de loisirs (convention n°145031),
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter le Service de Gestion Comptable du Grand Besançon pour procéder à ces mises à jour auprès de l'ANCV.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Elise AEBISCHER,  
Adjointe

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT